

WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

AVIS est par les présentes donné que l'assemblée annuelle et extraordinaire (l'« **assemblée** ») des actionnaires (les « **actionnaires** ») de WALLBRIDGE MINING COMPANY LIMITED (la « **Société** ») se tiendra virtuellement, dans le cadre d'une webdiffusion en direct accessible en ligne à l'adresse

<https://us06web.zoom.us/j/88116545162?pwd=Rmp4bmdvcVpnVIN4TEZYOWtLTXdBdz09>

le 25 mai 2022 à 16 h 30 (heure de l'Est) (l'« **assemblée** »).

Pour accéder à l'assemblée par l'intermédiaire de Zoom, les actionnaires devront ouvrir le lien suivant :

<https://us06web.zoom.us/j/88116545162?pwd=Rmp4bmdvcVpnVIN4TEZYOWtLTXdBdz09>

Le numéro d'identification de l'assemblée est le 881 1654 5162 et le mot de passe est le 159331. Pour se joindre à l'assemblée par téléphone, les actionnaires doivent composer +1 647 558 0588. Les actionnaires ne pourront assister à l'assemblée en personne.

L'assemblée sera tenue aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et le rapport des auditeurs s'y rapportant;
2. fixer le nombre d'administrateurs à dix (10);
3. élire les administrateurs pour l'année à venir;
4. nommer les auditeurs et autoriser les administrateurs à fixer leur rémunération;
5. examiner et, s'il est jugé pertinent de le faire, adopter une résolution visant l'approbation, la confirmation et la ratification du régime général de rémunération fondée sur des actions de la Société;
6. traiter toute autre question qui pourrait être dûment abordée à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

L'ordre du jour de l'assemblée est décrit plus amplement dans la circulaire d'information.

En raison de la crise de santé publique liée à la pandémie de COVID-19 qui sévit actuellement à l'échelle mondiale et afin de protéger la santé et la sécurité des actionnaires de la Société, des collègues et de la collectivité de façon générale, l'assemblée de cette année se tiendra sous forme d'assemblée virtuelle exclusivement. Les actionnaires ne pourront donc pas assister à l'assemblée en personne. Une assemblée sous forme virtuelle exclusivement se tiendra pour répondre à la situation engendrée par la COVID-19 afin d'accorder le droit de vote à tous les actionnaires et leur donner une occasion égale de participer à l'assemblée, sans égard à leur emplacement géographique ni aux contraintes, aux circonstances ou aux risques précis auxquels ils pourraient être confrontés en raison de la COVID-19.

LA SOCIÉTÉ N'A PAS L'INTENTION DE TENIR L'ASSEMBLÉE EN PERSONNE ET VOUS NE POURREZ PAS EXERCER À L'ASSEMBLÉE LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À VOS ACTIONS DE FAÇON VIRTUELLE. LES ACTIONNAIRES QUI SOUHAITENT PARTICIPER À L'ASSEMBLÉE DE FAÇON VIRTUELLE DOIVENT EXERCER LES DROITS DE VOTE RATTACHÉS À LEURS ACTIONS

EN REMPLISSANT ET EN RETOURNANT LE FORMULAIRE DE PROCURATION CI-JOINT AVANT 16 H 30 (HEURE DE L'EST) LE 20 MAI 2022 OU 48 HEURES (COMPTE NON TENU DES SAMEDIS, DES DIMANCHES ET DES JOURS FÉRIÉS) AVANT LA TENUE DE TOUTE REPRISE DE L'ASSEMBLÉE EN CAS D'AJOURNEMENT OU DE REPORT, TEL QU'IL EST DÉCRIT DANS LA CIRCULAIRE.

NOTIFICATION ET ACCÈS

Avis est également donné par les présentes que la Société a décidé d'utiliser la méthode de notification et d'accès (les « **procédures de notification et d'accès** ») pour transmettre les documents relatifs à l'assemblée (au sens donné à ce terme ci-dessous) en vue de l'assemblée. Les procédures de notification et d'accès permettent à la Société de transmettre ces documents par Internet conformément aux règles de notification et d'accès adoptées par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario en vertu du *Règlement 54-101 sur la communication avec les propriétaires véritables des titres d'un émetteur assujéti*. Selon le système de notification et d'accès, les actionnaires recevront un formulaire de procuration ou un formulaire d'instructions de vote (selon le cas) leur permettant de voter à l'assemblée. Toutefois, au lieu de recevoir une copie papier de la circulaire d'information, des états financiers annuels et du rapport de gestion connexe et d'autres renseignements (les « **documents relatifs à l'assemblée** »), les actionnaires recevront le présent avis les informant de la marche à suivre pour consulter ces documents électroniquement. Cette solution de rechange est plus respectueuse de l'environnement étant donné qu'elle contribue à la réduction de l'utilisation du papier et qu'elle fait également en sorte de réduire les coûts d'impression et d'envoi postal des documents aux actionnaires. **Les actionnaires sont priés de consulter les documents relatifs à l'assemblée avant d'exercer leurs droits de vote.**

AFFICHAGE DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE SUR LE WEB

Il est possible de consulter en ligne les documents sous le profil de la Société, à l'adresse www.sedar.com, à l'adresse <https://docs.tsxtrust.com/2016> ou sur le site Web de la Société, à l'adresse <https://wallbridgeminig.com/investors/agm/>. La Société n'adoptera pas de procédures appelées « assemblage » relativement à l'utilisation des dispositions relatives aux procédures de notification et d'accès. Il y a assemblage lorsqu'un émetteur assujéti qui a recours aux procédures de notification et d'accès envoie à certains actionnaires une copie papier de la circulaire d'information avec les documents relatifs à l'avis.

MARCHE À SUIVRE POUR OBTENIR DES COPIES PAPIER DES DOCUMENTS RELATIFS À L'ASSEMBLÉE

Les porteurs inscrits ou les propriétaires véritables peuvent demander que des copies papier des documents relatifs à l'assemblée leur soient envoyées par la poste gratuitement. Les demandes peuvent être soumises dans l'année qui suit la date à laquelle les documents relatifs à l'assemblée ont été affichés sur le site Web de la Société. Pour recevoir une copie papier des documents relatifs à l'assemblée ou si vous avez des questions sur les procédures de notification et d'accès, veuillez appeler au numéro sans frais 1-866-600-5869.

Pour recevoir les documents relatifs à l'assemblée avant la date de l'assemblée, les demandes doivent être reçues avant le 13 mai 2022.

Les administrateurs ont fixé le moment qui tombera au plus tard 48 heures, compte non tenu des samedis, des dimanches et des jours fériés, avant l'heure de l'assemblée, ou toute reprise de la réunion ajournée, comme moment auquel les procurations devant être utilisées à l'assemblée doivent être déposées à la Société ou à son agent. Si elle n'est pas déposée de cette façon, la procuration pourrait être nulle et non avenue.

Seuls les porteurs d'actions inscrits à la fermeture des bureaux le 30 mars 2022 auront le droit de recevoir l'avis de convocation et de voter à l'assemblée. **La Société encourage tous les actionnaires à exercer leurs droits de vote avant la tenue de l'assemblée.** Les actionnaires sont priés d'examiner la circulaire d'information avant de voter.

FAIT à Sudbury, en Ontario, le 15 avril 2022.

PAR ORDRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

« *Faramarz Kord* »

Faramarz Kord : président et chef de la direction